

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu la demande présentée par Monsieur PIMENTEL Jérémy – 26, Rue Saint Menneviex – 76220 MOLAGNIES.
- Considérant que des travaux au 11 et 11 bis, Route de Gerberoy, rendent nécessaire l'évacuation de matériaux, il est nécessaire d'installer provisoirement une benne de collecte sur le trottoir, devant le 11 bis Route de Gerberoy à Ferrières-en-Bray.

ARRETE

Article 1^{er} : Pendant la durée du chantier qui se déroulera entre le 4 janvier 2025 et 13 janvier 2025, le stationnement d'une benne sera autorisé sur le trottoir devant le 11 bis Route de Gerberoy.

Article 2 : Le pétitionnaire veillera à ménager un passage suffisant pour les piétons et à le sécuriser. Si les dimensions de la benne ne le permettent pas, il veillera à baliser un itinéraire piéton recommandant la traversée vers le trottoir opposé.

Article 3 : Le stationnement des véhicules sera interdit au droit de la benne, de ce côté de la chaussée.

Article 5 : Le pétitionnaire veillera à maintenir l'abord du chantier en bon état de propreté et à la remise en état des lieux dès la fin des travaux.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur PIMENTEL Jérémy, responsable de la mise en place de la signalisation,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen.
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 3 janvier 2025

Le Maire,

Marie-France DEVILLERVAL

